Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_050-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-050

SÉANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
Mme Eléna PATY donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Didier LE CORRE.

Absente : Mme Céline LE TENDRE

Secrétaire de séance : Mme Sophie HELIAS

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 34 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été adopté par 34 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 2 juin 2026 au 2 août 2026

SIGNATURE D'UN AVENANT N°6 AU MARCHÉ DE CONCEPTION RÉALISATION POUR LA MODERNISATION DU STADE MUNICIPAL GUY PIRIOU – MISE AUX NORMES LIGUE 2

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

Pour la modernisation du stade municipal Guy Piriou – mise aux normes Ligue 2, la Commission d'appel d'offres du 25 mars 2024 avait prononcé l'attribution du marché de conception-réalisation au groupement SOFT (Mandataire) / QUATRO ARCHITECTURE / SPARFEL TERIDEAL BRETAGNE pour sa solution de base d'un montant de 10 379 874,65 € HT, décomposé ainsi : Tranche Ferme : 7 460 604,92 € HT / Tranche Optionnelle : 2 919 269,73 € HT.

Ce marché n°2023-32 avait été notifié au groupement SOFT (Mandataire) / QUATRO ARCHITECTURE / SPARFEL TERIDEAL BRETAGNE le 19 avril 2024. Cette notification valait ordre de service de démarrage des prestations de la Tranche Ferme. L'ordre de service d'affermissement de la Tranche Optionnelle, fixant la date de démarrage des prestations correspondantes à compter du 27 mai 2024, avait été notifié au groupement SOFT (Mandataire) / QUATRO ARCHITECTURE / SPARFEL TERIDEAL BRETAGNE le 24 mai 2024.

En cours de réalisation des travaux, plusieurs avenants ont été notifiés au groupement SOFT (Mandataire) / QUATRO ARCHITECTURE / SPARFEL TERIDEAL BRETAGNE, à savoir :

- Avenant n°1 notifié le 10 juin 2024, ayant pour objet la modification des conditions de paiement au sein du groupement (avenant sans incidence financière) ;
- Avenant n°2 notifié le 15 avril 2025, ayant pour objet la prise en compte de travaux modificatifs pour un montant total en plus-value de 136 667,73 € HT, soit + 1,32% du montant initial, portant le montant total du marché à 10 516 542,38 € HT ;
- Avenant n°3 notifié le 7 décembre 2025, ayant pour objet la prise en compte de travaux modificatifs pour un montant total en plus-value de 115 752,04 € HT, soit +1,12% du montant initial portant le montant total du marché à 10 632 294,42 € HT ;

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_050-DE

- Avenant n°4 notifié le 22 janvier 2026, ayant pour objet la prolongation de la durée du marché de 6 mois pour la tranche ferme et de 5 mois pour la tranche optionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2026, pour les 2 tranches. L'avenant avait également pour objet la prise en compte de travaux modificatifs pour un montant total en plus-value de 225 760,38 € HT, soit +2,17% du montant initial, portant le montant total du marché à 10 858 054,80 € HT ;
- Avenant n°5 notifié le 18 mai 2026, ayant pour objet la prise en compte de travaux modificatifs pour un montant total en plus-value de 173 652,51 €HT, soit +1,67% du montant initial du marché, portant le montant total du marché à 11 031 707,31 €HT.

Un avenant n°6 a été proposé pour avis à la Commission d'appel d'offres du 20 mai 2026, dans la mesure où la plus-value envisagée, en cumulant les avenants, était supérieure à 5% du montant initial du marché.

Cet avenant n°6, concerne les travaux modificatifs suivants :

SOFT-Tranche Ferme :

- Fourniture et pose d'un surpresseur dans la tribune Est, représentant un montant de 21 398,05 € HT ;
- Prise en charge à hauteur de 50% du coût de la location des modulaires provisoires, représentant un montant de 5 283,00 € HT ;
- Prise en charge d'une partie du coût de la fourniture du groupe électrogène, représentant un montant de 46 000,00 € HT.

SOFT-Tranche Optionnelle :

- Fourniture et pose d'un surpresseur dans le Bâtiment Sud-Ouest, représentant un montant de 19 269,40 € HT ;
- Fourniture et pose d'une ligne téléphonique au niveau du BSO/PCM, représentant un montant de 1 560,00 € HT.

TERIDEAL –Tranche Ferme :

- Réalisation de travaux complémentaires liés au VRD, représentant un montant de 55 994,22 € HT.

  Montant total de l'avenant n°6 : SOFT-Tranche Ferme (72 681,05 € HT) + SOFT-Tranche Optionnelle (20 829,40 € HT) + TERIDEAL-Tranche Ferme (55 994,22 € HT) = 149 504,07 € HT (soit +1,44% du montant initial du marché). Le montant total du marché serait porté à 11 181 211,38 € HT.

  Montant cumulé des avenants : 801 336,73 € HT, soit +7,72%.

L'avenant n°6 a reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 20 mai 2026.

Selon l'avis donné par la Commission d'appel d'offres du 20 mai 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°6 au marché n°2023-32 de conception-réalisation pour la modernisation du stade municipal Guy Piriou – mise aux normes Ligue 2, et de le notifier au groupement SOFT (Mandataire) / QUATRO ARCHITECTURE / SPARFEL TERIDEAL BRETAGNE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
6 CONTRE (Mmes RENAULT, DUPUY, ROSARIO, MM. LE BRAS, LE BON, POMMIER)
1 ABSTENTION (M. LE BRIS)

A Concarneau, le 28 mai 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

